
Jour de séance 24

le mardi 14 février 2017

13 h

Prière.

Pendant la présentation d'invités, le président de la Chambre demande à M. Jody Carr de retirer l'expression « deux poids, deux mesures » employée en référence à la demande du président enjoignant au député de s'en tenir à la présentation d'invités et à ne pas discuter de politiques. Le député se rétracte.

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens de la péninsule de Kingston, qui exhortent le gouvernement à faire installer, à l'intersection des routes 845 et 850, des panneaux d'arrêt à quatre sens. (Pétition 10.)

M. Crossman (Hampton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens qui habitent le long du chemin Robertson, à Lakeside, qui exhortent le gouvernement à s'occuper de l'entretien du chemin et du travail de débroussaillage en bordure de celui-ci. (Pétition 11.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Boudreau :
41, *Loi concernant la Loi sur la santé mentale* ;

par l'hon. M. Rousselle, c.r. :
42, *Loi concernant la protection des animaux*.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M^{me} LeBlanc :
43, *Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés de la cité de Moncton*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

M. Wetmore donne avis de motion 21 portant que, le jeudi 23 février 2017, appuyé par M. Savoie, il proposera ce qui suit :

attendu que les nombreuses pannes du réseau provincial d'électricité qui sont survenues récemment ont entraîné une hausse

marquée relativement à l'achat et à l'installation de génératrices par les propriétaires-occupants ;

attendu qu'il serait souhaitable, afin de promouvoir la sûreté et la sécurité, d'encourager les propriétaires-occupants à choisir des options économiques en ce qui concerne le branchement de leur génératrice sur le réseau électrique de leur domicile ;

attendu qu'il existe des options de branchement, mais que leur disponibilité est entravée par les organismes de réglementation ;

attendu que la construction d'habitations neuves pourrait être grandement améliorée par l'ajout de connecteurs universels pour génératrice au câblage électrique de l'habitation ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à suivre l'exemple d'un grand nombre de provinces et territoires au Canada qui ont approuvé l'utilisation de connecteurs universels pour génératrice destinés à des systèmes électriques résidentiels en adoptant leurs processus d'approbation

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à promouvoir l'utilisation de connecteurs universels pour génératrice, surtout pour la construction d'habitations neuves.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Doucet, appuyé par M^{me} Dubé, propose ce qui suit :

que la liste des membres du Comité permanent des corporations de la Couronne soit modifiée par la substitution, aux noms de M^{me} Dubé, M. Jeff Carr et M. Northrup, de ceux de M. Fitch, M. K. MacDonald et M. Wetmore ;

que la liste des membres du Comité permanent de la politique économique soit modifiée par la substitution, au nom de M^{me} Shephard, de celui de M^{me} Dubé ;

que la liste des membres du Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires soit modifiée par la substitution, aux noms de M. Jody Carr, M. Crossman, M. Higgs et M. Wetmore, de ceux de M. Fitch, M. B. Macdonald, M^{me} Shephard et M. Steeves ;

que la liste des membres du Comité permanent de modification des lois soit modifiée par la substitution, aux noms de

M. Keirstead et M. Northrup, de ceux de M. Fairgrieve et M. Holder ;

que la liste des membres du Comité d'administration de l'Assemblée législative soit modifiée par la substitution, au nom de M. B. Macdonald, de celui de M. Fairgrieve ;

que la liste des membres du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé soit modifiée par la substitution, aux noms de M. K. MacDonald, M. Oliver et M. Savoie, de ceux de M. Crossman, M. Northrup et M^{me} Wilson ;

que la liste des membres du Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée soit modifiée par la substitution, aux noms de M. B. Macdonald et M. Holder, de ceux de M. Northrup et M. Savoie ;

que la liste des membres du Comité permanent des comptes publics soit modifiée par la substitution, aux noms de M^{me} Shephard, M. Steeves et M. Flemming, c.r., de ceux de M. Jeff Carr, M. Crossman et M. B. Macdonald ;

que la liste des membres du Comité permanent de la politique sociale soit modifiée par la substitution, aux noms de M^{me} Dubé, M^{me} Lynch et M^{me} Wilson, de ceux de M^{me} Shephard, M. Steeves et M. Stewart. (Motion 22.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 15 février 2017, la deuxième lecture des projets de loi 41 et 42 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 32, 36, 35, 37, 39 et 31 soit appelée, après quoi, à 16 h, la Chambre reprendra le débat ajourné sur le budget.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 32, *Loi modifiant la Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Albert, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 32 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 32, *Loi modifiant la Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 36, *Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 36 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 36, *Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 35, *Loi concernant la fusion de certains laboratoires avec le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 35 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 35, *Loi concernant la fusion de certains laboratoires avec le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 37, *Loi concernant la Loi sur le changement de nom et la Loi sur les statistiques de l'état civil*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 37 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 37, *Loi concernant la Loi sur le changement de nom et la Loi sur les statistiques de l'état civil*, est en conséquence

lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 39, *Loi concernant l'ouverture des dossiers d'adoption scellés*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 39 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 39, *Loi concernant l'ouverture des dossiers d'adoption scellés*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

Le débat ajourné reprend sur la motion 19, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, M^{me} LeBlanc assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du Cabinet du procureur général,
Loi sur l'abrogation des lois, 2017 (10 février 2017).